

# MEILLEURS VOEUX POUR L'AN 2000

A noter : Le Centre de Gestion a une adresse électronique sur Internet (mél) : [cdg56@wanadoo.fr](mailto:cdg56@wanadoo.fr)

## I - AGENDA

### ◆ GESTION DES CARRIERES :

La prochaine réunion des Commissions Administratives Paritaires aura lieu le 18 janvier 2000 à 9 h 00. Elle examinera les notations, les tableaux d'avancement d'échelons et divers dossiers (prorogations de stage et les licenciements de stagiaires, détachement, ...).

### INTÉGRATION DES RÉDACTEURS DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS : RAPPEL

Les fonctionnaires titulaires au 15 novembre 1978 de l'emploi communal de **Rédacteur Principal** ou de **Rédacteur** depuis au moins 3 ans, qui ne possédaient pas l'un des titres ou des diplômes requis pour être intégrés **Attaché** en 1978, sont intégrés à la date du 8 février 1998, sur leur demande, après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente, dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux. Cette mesure concerne les fonctionnaires en activité. L'intégration n'est pas rétroactive et est de droit (*décret n° 98-68 du 2 février 1998 – J.O. du 6 février 1998 p. 1924*).

### ◆ CONCOURS : RAPPEL

#### CONCOURS EXTERNE ET INTERNE SUR ÉPREUVES DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Épreuves écrites d'admissibilité : 19 et 20 avril 1999 à RENNES (35), SAINT BRIEUC (22), VANNES (56), QUIMPER (29).

#### Organisateur : les 4 centres de gestions ci-dessus

Retrait des dossiers : du 15 décembre 1999 au 17 janvier 2000

Dépôt des dossiers : du 15 décembre 1999 au 24 janvier 2000

Les dossiers sont à retirer et à déposer au Centre de Gestion du **domicile du candidat**.

#### CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES D'AGENT SOCIAL QUALIFIÉ TERRITORIAL

Épreuve d'admissibilité : 4 avril 2000 à VANNES

Épreuve d'admission : juin 2000

Organisateur : Centre de Gestion du Morbihan – service concours, 6 bis rue Olivier de Clisson, BP 161, 56 000 VANNES

Retrait des dossiers : du 14 janvier 2000 au 14 février 2000

Dépôt des dossiers : du 14 janvier 2000 au 21 février 2000

Les dossiers sont à retirer et à déposer au Centre de Gestion du Morbihan.



## CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES D'AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES TERRITORIAL

Épreuve d'admissibilité : 7 avril 2000 à VANNES

Épreuve d'admission : juin 2000

**Organisateur** : Centre de Gestion du Morbihan – service concours, 6 bis rue Olivier de Clisson,  
BP 161, 56 000 VANNES

**Retrait des dossiers** : du 14 janvier 2000 au 14 février 2000

**Dépôt des dossiers** : du 14 janvier 2000 au 21 février 2000

Les dossiers sont à retirer et à déposer au Centre de Gestion du Morbihan.

## CONCOURS EXTERNE ET INTERNE SUR ÉPREUVES D'AGENT TERRITORIAL QUALIFIÉ DU PATRIMOINE

Épreuves écrites : 11 avril 2000 à SAINT BRIEUC (22)

Épreuves orales : 6 juin 2000 à SAINT BRIEUC (22)

Épreuves facultatives : mai et juin 2000 à SAINT BRIEUC (22)

**Organisateur** : Centre de Gestion des Côtes d'Armor – service documentation et prospective,  
2 bis rue du Parc, 22 015 SAINT BRIEUC CEDEX

**Retrait des dossiers** : du 3 janvier 2000 au 3 février 2000

**Dépôt des dossiers** : du 3 janvier 2000 au 8 février 2000

Les dossiers sont à retirer et à déposer au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

**IMPORTANT** : les demandes de dossier par **voie postale** doivent être faite sur demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (23 X 32) affranchie à 6 F 70, libellée aux nom et adresse du demandeur, adressée au Centre de Gestion organisateur (voir ci-dessus) (le cachet de la poste faisant foi pour le retour des dossiers).

## **II – FLASH...INFO...SERVICES**

### ◆ **SERVICE PAYE** :

COTISATION ACCIDENT DU TRAVAIL : Taux **inchangé** pour 2000 : **1,40 %** (Arrêté du 21/12/99 – J.O. du 28 décembre 1999 p. 19406).

CONTRIBUTION C.N.R.A.C.L. : Le taux de la contribution est fixé à **25,60 % au 1<sup>er</sup> janvier 2000** et à **26,10 % au 1<sup>er</sup> janvier 2001** (Décret n° 99-1065 du 20/12/99 – J.O. du 21/12/99 p. 18990).

### ◆ **SERVICE DE CONSEIL EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL** :

BILAN SUR LA COLLECTIVITÉ : **RAPPEL**

**N'oubliez pas de retourner** le questionnaire bilan sur la collectivité en matière d'hygiène et sécurité.

**Attention** : **remplir la ligne** "Nombre d'heures travaillées" même si vous n'avez aucun accident à déclarer en 1998 (pour l'ensemble du personnel y compris C.E.C, C.E.S ...).

DOCUMENTATION : Nouvelle publication - CRAM de Bretagne "Principales Vérifications Périodiques" référence : ED 828.

## **III - INFO/DOC**

### ◆ **CONGÉ DE FIN D'ACTIVITE** :

RECONDUCTION DU CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2000 :

Le congé de fin d'activité est reconduit dans les mêmes conditions pour l'année 2000. Les autorités territoriales peuvent procéder dès maintenant à **l'instruction** des dossiers de demande de départ. (Loi de finances n°99-1172 du 30 décembre 1999 – J.O. du 31 décembre 1999 p. 19914).

